



Monsieur Claude Wiseler

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 15 avril 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans le cadre de l'allongement de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 18 ans, le gouvernement luxembourgeois a souligné la nécessité de développer des mesures de scolarisation alternative et de préparation à l'insertion professionnelle pour les jeunes qui, sans un tel accompagnement, risquent de traverser cette période sans acquérir un diplôme ou une qualification reconnue. C'est dans cette perspective que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse avait, en 2023, identifié les Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) comme l'une de ses pistes prioritaires. Ces structures de scolarisation alternative visent à mieux tenir compte des besoins des adolescents en difficulté scolaire et à leur proposer des parcours adaptés.

Le ministère avait à cette occasion annoncé une extension du réseau existant, afin d'élargir l'offre disponible sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

1. De combien de Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) le réseau se compose-t-il actuellement ? Combien de structures seront opérationnelles pour la rentrée scolaire 2026/2027 ?
2. Dans quelles communes les différents CISP sont-ils implantés, et avec quels établissements scolaires collaborent-ils ?
3. Quel est le nombre maximal de jeunes pouvant être pris en charge par chacun des prestataires du réseau ?
4. Quel a été le taux d'occupation de l'offre auprès de chaque prestataire déjà opérationnel respectivement pour les années 2023, 2024 et 2025 ?
5. Quelle augmentation de la demande le ministère anticipe-t-il dans les prochaines années en lien avec l'allongement de l'obligation scolaire ? Le réseau actuel et les

structures prévues seront-ils en mesure de répondre à cette augmentation de la demande ?

6. Combien de jeunes ayant participé à un projet d'un CISP ont par la suite réintégré une filière scolaire régulière ? Combien ont trouvé un emploi ? Combien n'ont pas pu être réinsérés ?
7. Au-delà du taux de réinsertion, quels autres indicateurs le ministère utilise-t-il pour évaluer l'efficacité et la qualité des projets des CISP ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Francine Closener

Deputée